

Monuments historiques.

Département de la Charente

Eglise de Benneuil.

Rapport.

L'Eglise de Benneuil (Charente) est un monument du XII^e siècle, fort intéressant, composé d'une nef avec transept, abside et absidioles, et surmonté d'un clocher carré assez lourd mais qui ne manque pas cependant d'un certain caractère. Cet édifice a été complètement abandonné, et à l'heure actuelle, il se trouve dans un état voisin de la ruine.

Toute la partie supérieure de la façade principale (façade ouest) forme pignon et a été remontée au XIV^e siècle, ainsi que les contreforts d'angle.

La partie inférieure, du XII^e siècle, est composée d'un portail à archivolte décorée, flanqué de deux arcatures aveugles, dont les archivoltes sont également décorées ainsi que le tympan de l'arcature droite. Au-dessus du portail règne une série d'arcatures aveugles, en très mauvais état. Toutes les pierres de la partie inférieure de cette façade sont rongées et perdues par le sulfate.

La partie supérieure des contreforts de la façade
nord est démolie et envahie par des végétations
qui désagrègent les maçonneries; il en est de
même des murs et des contreforts du transept
et de l'absidiole nord-est.

L'abside est assez bien conservée, mais une
importante lézarde menace sa stabilité;
quant à l'absidiole sud-est, on peut la
considérer comme une ruine; toutes les
maçonneries et ouvertures sont dans un tel
état qu'il sera à peu près impossible de
faire des reprises sans une dépense complète
de toutes les pierres.

La façade sud est assez bien conservée, c'est
une des parties qui a le moins souffert.

En résumé, l'Eglise de Semeriville nécessitera
une très importante restauration pour
arriver à la sauver d'une ruine certaine, dans
un temps relativement restreint.

L'architecte ordinaire

J. Vautier

par M. Lucien Magne Inspecteur général des

~~une~~ proposition de classement de l'Église de Bernault

(Charente)



Séance du 18 avril 1913

Classement adopté.

Par une délibération du 8 novembre 1908 le Conseil Municipal de Bernault, rendu à Domusoy avec son état de vœux de l'Église de cette commune monument du XII^e siècle, reproche que cette Église, l'une des plus belles de contrée, ne fut pas restaurée, mais constate que le budget communal ne permettait pas au Conseil de faire les sacrifices nécessaires, sollicitant l'intervention de l'État pour le classement de monuments, entendus que toutes les communes de la région de Bernault.

Les documents fournis, plans et cartes postales montrent bien que l'édifice est intéressant. Ont aussi l'opinion de l'architecte ordonnance Hantier qui donne une description sommaire de l'Église comprise dans un d'investissements et d'édifices de Bernault de l'Église de Bernault dans son le plan.

Ce plan montre de la façade occidentale de l'église au 11^e siècle avec la tour carrée d'angle. La partie supérieure de la tour est typiquement ornée de sculptures si a priori la modification.

Après le Hantier indique comme en des manuscrits les fragments de pierre trouvés par l'humidité et couverts de végétation parasite. Pichet en la partie la mieux conservée avec la façade.

En résumé le Hantier estime que le classement de ce monument est devenu d'urgence de Bernault ce qui me fait penser beaucoup en faveur de la proposition.

3 Dec 1910

Magne

13-94-1910 1910